



Avenir de la formation des enseignants

Le ministère propose la maquette des nouveaux concours

Mastérisation de la formation

Le ministère dévoile son projet de maquette des concours

Le ministère vient de faire parvenir au SE-UNSA, le projet de maquette des futurs concours de recrutement des enseignants. Ce texte est le résultat des discussions qui ont été conduites par le cabinet sur cette question avec les différentes organisations syndicales. Le SE-UNSA s'y est investi, sans ambiguïté, pour y défendre la formation professionnelle par alternance.

L'analyse du SE-UNSA

Les points négatifs

- **L'épreuve orale pédagogique d'admission.** Cette épreuve consiste en une « leçon » devant, non pas des élèves, mais devant un jury. Pour le SE-UNSA, cet exercice virtuel ne donne pas un signal suffisamment fort aux universités pour faire des stages un axe important des modules des futurs masters. Ainsi on peut craindre que les universités, comme les étudiants, ne se dispensent de ces stages – qui ne seront plus que des stages d'observation ou pratique accompagnée- dès lors que cette pratique n'est pas valorisée dans le concours. La conséquence (dramatique) de ceci pourrait être l'affectation dans des classes de lauréats, certes titulaires d'un master, mais totalement ignorants de la réalité d'une classe d'élèves.
- **La composition du jury.** Le projet de texte prévoit que le jury soit composé de personnels de direction, de membre de l'administration et de la hiérarchie et de membres de la société civile. Aucun praticien n'en fait partie, ce qui est un comble au moment de juger de l'aptitude pédagogique d'un candidat !

Les points positifs

- **Une architecture unique.** Le projet de maquette qui est présenté n'entre pas dans les détails concours par concours, mais fixe l'architecture générale des concours d'enseignant. Cette architecture est la même pour tous, qu'ils soient du premier comme du second degré. Elle consacre l'unicité du métier là où on aurait pu craindre un décrochage. C'est un aspect très important.

- **Le référentiel de compétences**, du cahier des charges de la formation constitue la référence dans l'élaboration des épreuves des concours. Pour le SE-UNSA, cet aspect est fondamental : il ancre la formation dans une logique professionnelle. Nous avons très fortement insisté sur la nécessité de maintenir la référence au référentiel de compétences durant les discussions avec le ministère.
- **Une épreuve de « connaissance du système éducatif »** est instituée. Cette épreuve orale d'admission est une épreuve d'analyse et de réflexion sur la base d'éléments tels que l'histoire du système éducatif, ses valeurs (notamment laïcité), les droits et devoirs du fonctionnaire...
- **Les programmes du concours sont ceux du niveau scolaire concerné.** La référence est désormais, pour tous les corps, celle des programmes scolaires du niveau concerné. Cela devrait permettre d'ancrer la formation et le concours dans la réalité scolaire et non dans des considérations disciplinaires sans rapport avec la réalité du métier.

Le descriptif du projet de maquette

Le projet de maquette s'articule autour de 4 épreuves : 2 épreuves écrites d'admissibilité qui comptent pour 40% et 2 épreuves orales d'admission qui comptent pour 60% dans la note finale.

- **professeurs des écoles**
 - une épreuve écrite d'admissibilité de **français et de culture humaniste**. (Durée 4h, coef 2). A partir d'un texte ou d'un dossier, portant sur un thème de littérature, d'histoire, de géographie, d'histoire des arts ou d'éducation civique et morale, le candidat présente son analyse ou une note de synthèse. Il y traite aussi des questions de grammaire, d'orthographe ou de lexicologie. Il peut avoir à répondre à une question portant sur l'épistémologie ou l'histoire d'une des disciplines concernées.
 - une épreuve écrite d'admissibilité de **mathématiques et de culture scientifique** et technologique (Durée 4h, coef 2). Cette épreuve comporte deux parties. Dans la première, le candidat doit résoudre des problèmes de mathématiques. Dans la seconde, il analyse un document à caractère scientifique. Là encore une question d'épistémologie ou d'histoire des disciplines concernées peut être posée.
 - Une épreuve orale sous la forme d'un **exercice pédagogique** (préparation 3h, exposé et entretien : 1h, coef 3) qui s'appuie sur le programme de l'école primaire. Il s'agit d'une « leçon » (sic) qui sera « replacée dans sa progression disciplinaire et dans le déroulement d'une journée de classe ». Le sujet de la leçon sera tiré au sort. L'exposé et l'entretien avec le jury doivent « faire apparaître les connaissances et la culture du candidat et sa capacité à concevoir et organiser son enseignement ».
 - Une épreuve de **connaissance du système éducatif** (préparation 3h, exposé et entretien : 1h, coef 3). Cette épreuve prend appui sur un dossier fourni par le jury. Après un exposé le candidat subit un entretien.

Quatre pré-requis sont désormais exigés pour les professeurs des écoles :

- une attestation de natation (50m)
- une attestation de secourisme
- le C2i
- une attestation de maîtrise d'une LVE (niveau C1 du cadre européen de référence)

A noter que les épreuves d'EPS, d'arts plastiques ou d'éducation musicale disparaissent en tant que telles. L'université sera-t-elle en capacité de proposer des modules spécifiques ? Rien n'est moins sûr...

- **professeurs du second degré et CPE**

- **deux épreuves écrites d'admissibilité sur la culture générale disciplinaire** (*Durée 5h, coef 2*). Ces épreuves visent à apprécier comment le candidat réinvestit ses connaissances disciplinaires dans l'étude des programmes du secondaire. Le niveau d'exigence disciplinaire exigé est celui de la licence.
- Une épreuve orale sous la forme **d'un exercice pédagogique** (*préparation 3h, exposé et entretien : 1h, coef 3*). Cette épreuve consiste en une « leçon » où le candidat présente une question du programme en l'inscrivant dans une progression disciplinaire.
- Une épreuve de connaissance du système éducatif (*préparation 3h, exposé et entretien : 1h, coef 3*). Cette épreuve prend appui sur un dossier fourni par le jury. Après un exposé le candidat subit un entretien avec le jury.

Le CAPES de documentation, le CAPLP, et le concours de CPE, relèveront de ces orientations générales tous en les adaptant à leurs particularités.

- **agrégation**

Le ministère s'attaque aussi à l'agrégation. Les épreuves et programmes sont maintenus en l'état. L'épreuve orale actuelle sera « infléchie » dans le sens d'un exercice pédagogique et l'épreuve de connaissance du système éducatif est introduite. Enfin, le ministère précise que le programme de l'agrégation sera désormais arrêté pour une période d'au moins deux ans.

Pour le SE-UNSA, des évolutions du projet sont encore nécessaires

Ce projet de texte peut encore évoluer. Le SE-UNSA continuera à faire des propositions réalistes pour aller dans le sens d'un concours qui mesure réellement l'aptitude professionnelle des candidats. Nous ferons des propositions notamment sur l'oral pédagogique et la composition des jurys.

Le détail de tous les concours sera connu dans quelques semaines

Dans les semaines qui viennent, le ministère va travailler sur le détail des maquettes pour chaque corps concernés. Le SE-UNSA sera consulté sur chacune d'entre elles.

COMMUNIQUE DE PRESSE du SE-UNSA

CONCOURS D'ENSEIGNANTS : LE MINISTERE RESTE AU MILIEU DU GUE

Le ministère vient de rendre public son projet de maquettes des nouveaux concours d'enseignants. Il s'inscrit dans le cadre de la mastérisation de la formation qui doit débiter en 2010, décidée unilatéralement par le gouvernement. Deux opérateurs interviennent désormais: d'un côté le ministère de l'Education nationale qui recrute en organisant les concours, de l'autre les universités qui forment les futurs enseignants en les préparant au master.

Le SE-UNSA apprécie de voir que le référentiel de compétences du métier d'enseignant reste la boussole qui devra guider la conception des épreuves. Il se réjouit que l'architecture proposée soit la même pour l'ensemble des concours, reconnaissant ainsi l'unicité du métier, quel que soit le niveau d'enseignement. De même, l'introduction d'une nouvelle épreuve orale sur la connaissance du système éducatif est une évolution positive.

Mais, pour le SE-UNSA, le véritable enjeu reste celui de la formation professionnelle par alternance des futurs enseignants. Le contenu des concours donnera-t-il un signal assez fort pour que les universités construisent les maquettes des nouveaux masters en ce sens ? Le SE-UNSA en doute.

Ainsi, lorsqu'une épreuve orale d'admission est cantonnée à une « leçon » virtuelle, non pas devant des élèves, mais face à un jury, on ne se met pas en situation de vraiment juger des aptitudes à enseigner. Les étudiants y seront-ils d'ailleurs bien préparés alors que leur statut leur interdit tout stage préalable en responsabilité durant le master ? Quant à l'absence de praticiens du métier dans un jury de concours ouvrant l'accès à l'enseignement, elle laisse perplexe...

Au total, pour le SE-UNSA, les maquettes de concours retenues par le ministère restent au milieu du gué. Elles actent le référentiel de compétences, ce qui est bien le moins pour un concours d'entrée dans un métier, mais la forme des épreuves ne le traduit pas totalement. Le risque que de futurs enseignants ne découvrent la réalité d'une salle de classe qu'une fois le concours obtenu n'est donc pas totalement écarté.

SE-UNSA, les enseignants de l'UNSA



Formateurs
Votre avis
nous importe...

Projet de maquette
des concours.

N'hésitez pas à nous faire part de vos
réactions, de vos propositions...

Par courrier à :
SE-UNSA, secteur Formation, 209 Boulevard Saint Germain, 75007 PARIS

Par mèl à :
secteur.formation@se-unsa.org